

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MONTMORIN ISSERTEAUX
COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 12 MARS 2026

Mairie d'Isserteaux à 19 heures

Le 12 mars 2026, à 19 heures, en mairie d'Isserteaux se sont réunis les membres du conseil syndical, sous la présidence de Mme PLOS Josiane, Présidente, convoqués le 03 mars 2026.

Etaient présents : Mmes PLOS Josiane, DEBOISNE Diane (Montmorin), GRUET Maïté, NEDONCELLE Claude (Isserteaux), et Mrs PELLETIER François (Montmorin), PIREYRE Éric, PODEVIN Marc, BATISSON Jean-Claude, BOURDOULEIX Roger, CHARBONNEL Dominique, MEURINE Daniel (Isserteaux)

Etaient excusés : CLOUVEL Céline donne pouvoir à PODEVIN Marc, PAYSSAC Agathe donne pouvoir à CHEVARIN Damien, GUILLAUME Gérard

Etaient absents : BRIQUET Monique, CHEVARIN Damien

Etaient invités : BUSSERON Alexandre

Secrétaire de séance : BOURDOULEIX Roger

- **Approbation de la dernière séance**

Après lecture du dernier compte-rendu, la séance du 9 septembre 2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Vote du compte de financier unique 2025**

Madame la Présidente présente les comptes de l'année 2025 qui se résument de la manière suivante :

246 235.84 € de dépenses de fonctionnement et 251 432.83 € de recettes de fonctionnement, soit un résultat excédentaire de 5 196.99 €. Auquel s'ajoute l'excédent reporté 2024 de 44 976.80 €, soit un résultat cumulé excédentaire pour 2025 de 50 173.79 €.

Puis Monsieur le Vice-Président propose au vote de l'Assemblée ce compte financier unique qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION)

- **Affectation du résultat 2025**

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat 50 173.79 € au compte 002 «excédent de fonctionnement reporté» ; la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION).

- **Subvention aux coopératives scolaires 2026**

Madame la Présidente soumet à l'assemblée la proposition de verser aux coopératives scolaires une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €).

Elle expose que la somme de 5 000 € soit versée à parts égales entre les deux écoles soit à la coopérative scolaire d'Isserteaux 2500 € et à la coopérative scolaire de Montmorin 2500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Participation classe transplantée – école d'Isserteaux**

Madame Nédoncelle expose aux membres du Conseil Syndical, le projet de classe transplantée de l'école d'Isserteaux à Theix du 20 au 22 mai 2026 sur le thème « insectes et petites bêtes ».

Afin de contribuer aux frais engendrés par ce projet, La Présidente propose d'accorder la somme de 1000 € à l'école d'Isserteaux. Cette participation est validée à l'unanimité.

- **Vote du budget primitif 2026**

Madame la Présidente présente le budget primitif pour l'année 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 285 899.00 €, comprenant une participation des deux communes du regroupement d'un montant de 170 615.21 €,

à savoir 79 065.49 € pour la commune d'Isserteaux (35 enfants) et 91 549.51 € pour la commune de Montmorin (47 enfants).

La commune de Fayet-le Château participera au prorata du nombre d'élèves fréquentant les écoles du Regroupement Pédagogique selon les termes de la convention qui la lie au SIMI.

Le budget primitif tel que présenté est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION)

- **Protection sociale complémentaire : garantie santé et participation du S.I.M.I**

Madame La Présidente rappelle que le Code général de la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 définissent les modalités de la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents ;

A compter du 01 janvier 2026, la participation mensuelle de l'établissement au financement, pour chaque agent, de la garantie « Santé » ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros ;

Cette participation est subordonnée au choix par la collectivité d'un des deux dispositifs comprenant les contrats et règlements labellisés ou une convention de participation, et que ces deux dispositifs sont non cumulables ;

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Présidente propose de participer au financement sur la base de la convention de participation proposée par le Centre de Gestion, souscrite auprès du groupement Relyens SPS/Mutuelle Intériale auxquels les agents choisissent de souscrire de manière individuelle et facultative.

L'assemblée décide à l'unanimité de fixer la participation mensuelle du S.I.M.I pour le volet santé de la protection sociale complémentaire à 30 Euros mensuels par agent. Sont concernés les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public et de droit privé qui auront souscrit un contrat au groupement Relyens/Mutuelle Intériale.

- **Crainte de fermeture de classe du R.P.I Montmorin/Isserteaux**

Les membres du conseil évoquent les éventuelles suppressions de postes dans l'académie de Clermont et la menace d'une fermeture de classe sur le R.P.I de Montmorin-Isserteaux.

La liste des écoles concernées par les fermetures sera communiquée aux syndicats le 23 mars 2026 par l'Inspection académique. Une mobilisation organisée par l'ensemble des organisations syndicales est donc prévue le 25 mars 2026 à 9 heures, au lycée Sidoine Apollinaire à Clermont-Ferrand. Les décisions prises ce jour-là devront être validées par la préfète lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 2 avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

